

Image not found or type unknown



Travaux non effectués - puis-je faire une réduction sur le loyer

Par **Arcadebis**, le **18/06/2015** à **13:00**

Bonjour,

mon propriétaire doit changer un climatiseur depuis plusieurs semaines ; il laisse traîner les choses et pendant ce temps nous vivons dans l'inconfort.

Ai-je le droit de faire une retenue sur le loyer par exemple 10€/jour pour cette situation, tant qu'il n'a pas effectué les travaux ? dois-je le prévenir par lettre recommandée ?

Merci.